

**Avis et communications
de la**

Direction générale des douanes et droits indirects

**Avis aux importateurs
de fils de polyesters à haute ténacité,
originaires de Chine
(réglementation antidumping)**

En application du règlement (UE) n° 1105/2010 (JO L 315/10), un droit antidumping a été institué à l'importation sur le territoire de l'Union de *fils de polyesters à haute ténacité (autres que le fil à coudre) non destinés à la vente au détail, incluant le monofilament de moins de 67 décitex* (code NC 5402 20 00), originaires de Chine.

La société Zhejiang Kingsway High-Tech Fiber Co. Ltd est ajoutée à la liste des producteurs / exportateurs chinois bénéficiaires, sous le code additionnel TARIC (CACO) A977, du taux de droit individuel de 5,3 %.

Déjà modifiée par le règlement d'exécution (UE) n° 907/2011 (JO L 232/11), cette liste reprend à compter du 11 août 2016 les producteurs / exportateurs chinois suivants :

Nom de la société	Ville
Heilongjiang Longdi Co. Ltd	Harbin
Jiangsu Hengli Chemical Fibre Co. Ltd	Wujiang
Hyosung Chemical Fiber (Jiaxing) Co. Ltd	Jiaxing
Shanghai Wenlong Chemical Fiber Co. Ltd	Shanghai
Shaoxing Haiu Chemistry Fibre Co. Ltd	Shaoxing
Sinopec Shanghai Petrochemical Company	Shanghai
Wuxi Taiji Industry Co. Ltd	Wuxi
Zhejiang Kingsway High-Tech Fiber Co. Ltd.	Haining City